

**Ministry of Education**

Corporate Management Services  
Division  
315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des services de gestion  
corporative  
315, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2024 : B06****Date :** 26 avril 2024**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires**Expéditeur :** Louis Dimitracopoulos  
Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint  
Division de la gestion et des services ministériels**Objet :** **Programmes d'éducation ciblés (PEC) 2024-2025**

La présente note de service vise à fournir des informations sur les programmes d'éducation ciblés (PEC) 2024-2025 et le financement aux partenaires externes (FAPE) du Ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2024-2025. Les PEC et le FAPE sont une version nouvellement restructurée de l'ancien Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) qui a pour objectif d'améliorer la transparence en ce qui concerne le type et le but du financement tandis que les programmes d'éducation ciblés sont spécialement conçus pour les conseils scolaires.

En 2024-2025, les PEC et le FAPE fourniront un financement de 402,9 millions de dollars aux partenaires de l'éducation. Ces engagements sont communiqués conjointement avec le financement principal de l'éducation (FPE, anciennement les SBE).

Cette année, les PEC sont axés sur l'apprentissage et le bien-être afin de favoriser la réussite des élèves aujourd'hui et demain. Le ministère a le plaisir d'octroyer des investissements dans le cadre des PEC pour les initiatives qui ont le plus gros impact dans les salles de classe et sur les élèves. Les PEC, qui s'ajoutent au financement principal de l'éducation, procurent un financement d'une durée limitée qui est examiné et évalué par le ministère chaque année.

Afin de faciliter la planification budgétaire des conseils scolaires pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère confirme une allocation au titre des PEC qui s'élève à environ 294,6 millions de dollars pour les conseils scolaires, le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) et les administrations scolaires isolées dans l'optique de soutenir les priorités ministérielles.

**TRANSFERTS VERS LE FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION (FPE) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Afin de soutenir davantage les efforts du ministère pour simplifier le financement tout en réduisant le fardeau administratif pour les bénéficiaires de paiements de transfert, on a transféré une allocation des PEC existante dans le financement principal de l'éducation à compter de 2024-2025. Vous trouverez d'autres détails sur cette allocation dans la [note de service B05 sur le FPE pour 2024-2025](#) :

- Évaluations professionnelles : 11,5 millions de dollars

## ALLOCATIONS AU TITRE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION CIBLÉS (PEC)

On a adapté les thèmes prioritaires des PEC afin qu'ils soient plus faciles à comprendre, qu'ils concordent avec les priorités gouvernementales et qu'ils reflètent mieux l'intention du financement. Les thèmes prioritaires des PEC sont énoncés dans le tableau suivant avec des détails supplémentaires sur les programmes ci-dessous :

Priorité clé	Objectif	Montant
Littératie	Soutenir les programmes de littératie destinés aux élèves, y compris les outils d'évaluation précoce des compétences en lecture et les programmes d'intervention en lecture.	93,7 M \$
STIM	Exposer les élèves à l'apprentissage des STIM et les aider à répondre aux normes provinciales en mathématiques.	66,5 M \$
Soutenir les élèves vulnérables	Soutenir les élèves vulnérables, y compris les jeunes qui sont confrontés à des obstacles à la réussite ainsi que les enfants et les jeunes qui ont des besoins d'apprentissage particuliers et/ou des déficiences, leurs familles et les éducateurs.	49,4 M \$
Éducation en langue française	Offrir des possibilités, des soutiens adaptés et des ressources multimédias aux élèves dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario.	23,6 M \$
Santé mentale	Soutenir le lien essentiel qui existe entre la santé mentale des élèves, leur bien-être et leur réussite. Offrir également aux élèves de l'aide pour leur santé physique et leur sécurité.	23,2 M \$
Préparation des élèves	Financer des programmes et des projets qui soutiennent tous les élèves. Cela comprend des soutiens pour les transitions des élèves vers la 9 <sup>e</sup> année décroissée, tout au long des études secondaires, tandis qu'ils font des transitions vers des destinations postsecondaires, y compris l'apprentissage, le collège, l'université et le milieu de travail.	17,8 M \$
Opérations	Apporter un soutien pour faire en sorte que le système d'éducation fonctionne d'une manière efficiente et efficace.	11,0 M \$
Éducation autochtone	Soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits tout en favorisant, pour l'ensemble des élèves et du personnel enseignant, l'acquisition de connaissances portant sur les histoires, les cultures, les perspectives et les contributions des Autochtones.	9,4 M \$

Les descriptions des initiatives regroupées sous ces thèmes des PEC figurent ci-dessous. Les allocations déjà définies pour les conseils scolaires figurent à l'Annexe A; les autres allocations aux conseils scolaires seront confirmées à une date ultérieure.

### Littératie

*Personnel d'éducation pour appuyer les interventions en lecture (68,68 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Les conseils scolaires recevront de nouveau des fonds afin d'embaucher des enseignants qui peuvent travailler individuellement ou en petits groupes avec des élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année qui bénéficieraient d'un plus grand soutien en lecture. Ces soutiens peuvent inclure des interventions directes en lecture de niveau 2 et de niveau 3 ainsi que d'autres mesures de soutien requises par l'école ou le conseil scolaire pour des initiatives liées à la lecture et à la littératie.

Nouveau en 2024-2025, et conformément aux conditions négociées de façon centrale (2022-2026), ces éducateurs spécialisés en lecture enseigneront également la littératie et le curriculum linguistique aux élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année ainsi que dans les salles de classe de la maternelle admissibles pendant que l'enseignant titulaire de classe administrera l'évaluation précoce en lecture à des élèves individuels dans la première partie de l'année scolaire, conformément au document [Politique/Programmes Note 168](#). Chaque année, tous les élèves qui n'atteignent pas le repère pour l'évaluation d'automne seront évalués pour une deuxième fois. Cette deuxième évaluation sera administrée par l'enseignant spécialisé, en conformité avec les conventions collectives.

Les enseignants embauchés pour occuper ces postes devraient avoir une expertise spécialisée en enseignement de la littératie fondé sur des données scientifiques et probantes qui met l'accent sur les connaissances et les compétences fondamentales ainsi qu'une formation sur les interventions directes en lecture de niveau 2 et de niveau 3. Les enseignants devraient avoir des connaissances et une expérience liées aux évaluations qui éclairent l'enseignement en fonction de l'intensité, de la durée et de la fréquence de la compétence exigée et de l'expertise dans une approche globale de l'enseignement de la littératie.

Chaque conseil scolaire fournira le financement d'au moins 1,0 enseignant ETP par conseil (0,5 ETP pour les administrations scolaires), avec des enseignants supplémentaires selon les inscriptions d'élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.

*Licences et soutiens pour les programmes et les interventions en lecture (12,50 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Ce financement permettra aux conseils scolaires de se procurer des licences, des ressources et des outils d'apprentissage professionnel afin de soutenir des mesures de soutien ou des programmes de lecture systématiques et fondés sur des données probantes à l'intention des lecteurs en difficulté, y compris, mais non de façon limitative, des élèves ayant une déficience de lecture.

*Amélioration de la lecture au primaire : Outils d'évaluation de la lecture au primaire (12,50 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

En réponse au rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne sur le droit de lire, le gouvernement s'est engagé à ce que tous les élèves de la deuxième année de la maternelle à la deuxième année d'études soient soumis à une évaluation de la lecture au moyen d'outils fondés sur des données probantes. Le ministère continue d'offrir du financement aux conseils scolaires afin qu'ils puissent se procurer les outils d'évaluation précoce de la lecture qu'il a approuvés et qui sont indiqués dans l'entente avec le fournisseur attitré conclue par [OECM](#). Les outils aideront à faire en sorte que les élèves qui ont besoin de soutiens supplémentaires en lecture soient dépistés tôt et accompagnés dans la salle de classe.

## **STIM**

*Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles (34,03 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour embaucher des facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles qui travailleront dans les classes de 3<sup>e</sup>, de 6<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année des écoles prioritaires. Les titulaires de ces postes sont appelés à travailler directement avec les élèves qui ont besoin d'un soutien supplémentaire ainsi qu'avec les enseignants, souvent directement dans les salles de classe, pour renforcer les connaissances des enseignants en mathématiques et pour favoriser une mise en place uniforme et intentionnelle de pratiques d'enseignement et de stratégies d'intervention précoce à forte incidence.

Les conseils scolaires devraient embaucher des enseignants qui possèdent une expertise et des qualifications spécialisées en mathématiques. Les facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles devraient également posséder une expérience de l'enseignement des mathématiques à des niveaux multiples, en travaillant avec les enseignants sur le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs d'amélioration et en utilisant des pratiques d'enseignement et des stratégies d'intervention précoce à forte incidence. Ils devraient avoir une connaissance approfondie du nouveau programme-cadre de mathématiques. Le ministère communiquera d'autres détails aux conseils scolaires sur leurs écoles prioritaires déterminées ainsi que sur les attentes à l'égard des facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles dans le cadre de leur collaboration avec les écoles prioritaires et les salles de classe.

Le conseil scolaire fournira le financement pour 0,2 ETP dans chaque école prioritaire. Le repère pour le financement par ETP est établi à 107 300 \$.

*Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Outils numériques en mathématiques (15 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour des outils numériques en mathématiques pour tous les élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année afin d'appuyer l'apprentissage des élèves à la maison et dans les salles de classe. Les outils numériques en mathématiques doivent être offerts en français et en anglais, s'harmoniser avec le curriculum de l'Ontario, inclure des rapports pour les parents et les éducateurs afin de surveiller le rendement des élèves et être adaptés et réceptifs. Les conseils scolaires sont encouragés à se procurer les outils numériques en mathématiques qui figurent sur la liste du fournisseur attitré d'outils numériques en mathématiques d'[OECS](#).

*Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Responsables des mathématiques au sein de chaque conseil (13,50 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour embaucher un responsable des mathématiques au sein de chaque conseil pour apporter un éclairage, effectuer une surveillance et faire des comptes rendus sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles de réussite et d'amélioration en mathématiques et pour diriger des mesures à l'échelle du conseil pour atteindre ces cibles. Le titulaire du poste devra également assister aux séances d'apprentissage et de réseautage du ministère, assurer la conformité au curriculum de l'Ontario et appuyer la mise en œuvre uniforme et intentionnelle de pratiques d'enseignement à forte incidence. Les responsables des mathématiques des conseils scolaires élaboreront également des ressources en mathématiques pour les parents et faciliteront les possibilités d'apprentissage professionnel en mathématiques pour les éducateurs en milieu de travail.

Ce poste doit être à un niveau d'agente ou d'agent de supervision, sauf si une demande d'exemption est présentée par le conseil scolaire et approuvée par le ministère. Le ministère transmettra d'autres détails aux conseils scolaires sur la présentation des demandes d'exemption dans une communication à venir. Les responsables des mathématiques au sein de chaque conseil devraient avoir démontré leur leadership et leur expertise spécialisée en mathématiques à travers le système dans la mesure du possible (p. ex., détenir des qualifications spécialisées en mathématiques, animer ou rédiger des cours de qualification supplémentaires en mathématiques). Les responsables des mathématiques au sein de chaque conseil devraient également avoir une expérience en encadrement pédagogique, en renforcement des capacités des éducateurs et des administrateurs, en enseignement des mathématiques ainsi qu'en conception et en surveillance de l'apprentissage dans les écoles et les conseils scolaires.

Pour chaque responsable des mathématiques, le conseil scolaire fournira le financement pour 1,0 ETP (0,5 ETP pour les administrations scolaires). Le repère pour le financement par ETP est établi à 166 635,88 \$. Les conseils scolaires dont l'EQM total est supérieur à 100 000 fourniront 2.0 ETP.

*Plan d'action pour la réussite en mathématiques : Qualifications supplémentaires (4 millions de dollars)*

Les conseils scolaires sont invités de nouveau à présenter une [demande](#) d'ici le 28 juin 2024 pour subventionner les enseignants qui ont terminé des cours de compétences supplémentaires en mathématiques. Chaque subvention sera de 650 \$ pour les éducateurs qui auront terminé les cours admissibles entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 31 août 2025.

**Soutenir les élèves vulnérables**

*Apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins particuliers (10 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Afin de faciliter la transition des élèves ayant des besoins particuliers tandis qu'ils commencent l'année scolaire 2024-2025, un financement de 10 millions de dollars sera versé aux conseils scolaires pour l'été 2024. Ce financement permettra d'offrir des programmes de transition et de recruter du personnel supplémentaire pour les élèves ayant des besoins particuliers pendant la période estivale.

*Navigateurs de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers (8,35 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Ce programme offrira du financement aux conseils scolaires afin qu'ils contribuent à améliorer les résultats en matière d'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en raffinant les pratiques liées aux transitions des élèves ayant des besoins particuliers et/ou des déficiences vers, pendant et après les études. Un financement sera fourni pour embaucher des navigateurs de transition. Les titulaires de ces postes travailleront en collaboration avec l'ensemble de leurs conseils ainsi qu'avec les organismes communautaires et les employeurs afin d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et/ou des déficiences dans leurs transitions vers des parcours postsecondaires et de partager des pratiques exemplaires, des ressources et des outils qui les aideront à réussir leurs transitions.

*Accent sur les jeunes (FOY) (8,07 millions de dollars)*

Le programme Accent sur les jeunes crée des possibilités d'emploi de grande qualité pour les élèves du secondaire en plus d'élargir l'accès à des camps d'été gratuits ou à faible coût pour les enfants et les jeunes (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) dans les secteurs où les besoins sont grands et où les possibilités de ce genre peuvent être limitées. Cela comprend les jeunes qui se heurtent à des défis qui entravent leur apprentissage, leur rendement scolaire et leur pleine participation à l'école ainsi que les jeunes qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi pour des raisons directement liées aux inégalités, au racisme et à la discrimination systémiques et aux désavantages socio-économiques qu'ils ont connus. Un financement de développement est offert dans le cadre de la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence (SLBCAV) pendant trois ans (2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) afin de mettre à l'essai le programme FOY dans des conseils scolaires choisis qui ne participent pas actuellement au programme FOY. Les conseils scolaires sélectionnés seront désignés en fonction des priorités de la SLBCAV et recevront des informations en conséquence.

*Soutien pour le transport et la stabilité des enfants et des jeunes pris en charge (6,6 millions de dollars)*

Ce financement est prévu pour l'amélioration de l'expérience éducative et des résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge. Il est en place pour favoriser des liens positifs et stables à l'école ainsi qu'un soutien scolaire et des occasions d'apprentissage durant les périodes d'instabilité ou de transition. Le programme fait la

promotion de la santé mentale, du bien-être et des expériences éducatives positives en offrant du soutien en matière de transport et de stabilité, comme des services de tutorat, des ressources technologiques et culturelles et des évaluations professionnelles pour favoriser une expérience scolaire stable et veiller à ce que les identités uniques des enfants et des jeunes pris en charge soient soutenues par des liens communautaires et culturels, des relations positives avec les pairs et des adultes bienveillants à leur école.

*Éliminer les obstacles pour les élèves ayant des handicaps (6 millions de dollars)*

Les conseils scolaires sont invités à présenter des demandes de financement pour des projets qui préviennent et éliminent les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les élèves ayant des besoins ou des handicaps particuliers. Pour faire une demande de financement, veuillez utiliser le lien suivant : [Soutien aux élèves ayant des handicaps](#). Seules les demandes présentées en ligne au plus tard le 31 mai 2024 seront prises en considération aux fins de financement.

*Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme (5,47 millions de dollars)*

Ce financement vise à éliminer les obstacles systémiques à la réussite et au bien-être et à favoriser la réussite des élèves noirs. Le programme offre aux élèves noirs un soutien intensif adapté à leur culture. Il permet d'embaucher des accompagnateurs ou accompagnatrices pour l'obtention du diplôme qui possèdent un vécu et des liens avec les communautés noires afin d'apporter un soutien et un mentorat directs. Les accompagnateurs donnent également des conseils aux dirigeants des écoles et aux conseils scolaires afin d'éclairer le changement du système et de créer des espaces inclusifs qui aident à démanteler les obstacles systémiques, à éliminer les disparités et à combler l'écart en matière de réussite des élèves noirs.

*Conseillers et conseillères en droits de la personne et en équité (3,07 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Ce financement est prévu pour l'embauche de conseillers ou conseillères en droits de la personne et en équité dans les conseils scolaires désignés. Ces personnes doivent collaborer avec la direction de l'éducation ainsi qu'avec l'équipe de haute direction du conseil pour favoriser une culture qui prône le respect des droits de la personne et l'équité, pour cerner et régler les problèmes systémiques liés aux droits de la personne et à l'équité et pour accroître la conformité du conseil aux lois sur les droits de la personne.

*Subvention du personnel enseignant afin d'obtenir une qualification additionnelle (QA) pour l'éducation de l'enfance en difficulté (1 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Ce financement permet de soutenir la participation du personnel enseignant à des cours approuvés dans les Annexes C et D pour l'acquisition d'une qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, comme le cours « Spécialiste en éducation de l'enfance en difficulté-D ».

*Un projet pilote sur les déficiences intellectuelles : transition des élèves (0,48 million de dollars)*

Du financement afin d'aider les conseils scolaires désignés à explorer et à mettre en place des pratiques efficaces pour faciliter la transition vers le travail des élèves ayant un trouble du développement à l'aide d'un programme intensif de placement continuera d'être versé au cours de l'année scolaire 2024-2025. Pour présenter une demande pour ce financement, veuillez utiliser le lien suivant : [projet pilote sur les déficiences intellectuelles : transition des élèves](#). Seules les demandes présentées en ligne au plus tard le 31 mai 2024 seront prises en considération aux fins de financement.

*Enseignement dans des salles de classe décroisées (0,40 million de dollars)*

Ce financement permettra de soutenir les éducateurs et les leaders afin d'éliminer les obstacles systémiques grâce à des pratiques d'enseignement efficaces et adaptées à la culture dans les salles de classe.

## Éducation en langue française

En plus d'une allocation pour l'éducation en langue française dans tous les secteurs prioritaires clés, une somme de 23,6 millions de dollars en investissements ciblés pour l'éducation en français inclura un soutien pour le Consortium d'apprentissage virtuel de l'Ontario (CAVLFO) et pour la mise au point, la modernisation et la mise à niveau de cours d'apprentissage en ligne, en plus d'offrir des ressources pédagogiques aux élèves francophones et aux membres du personnel des conseils scolaires. Le financement comprendra également des soutiens culturellement, linguistiquement et pédagogiquement significatifs. Ces initiatives sont regroupées et elles ne sont pas décrites en détail dans l'index par conseil.

## Santé mentale

### *Soutiens en santé mentale pendant l'été (14 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Pour faciliter la transition vers l'année scolaire 2024-2025, un financement de 14 millions de dollars sera octroyé aux conseils scolaires pour l'été 2024. Le ministère a l'intention de fournir un financement de 16 millions de dollars pour l'été 2025. Ce financement assurera des services de santé mentale constants et fiables aux élèves ainsi que la continuité des services pendant la saison estivale. Ce financement peut être utilisé pour faciliter l'embauche ou la rétention de travailleurs en santé mentale dans les écoles réglementés ou non réglementés, à temps partiel ou à temps plein, pour couvrir les charges de travail existantes, intervenir dans des situations de crise et offrir des camps ou des programmes de promotion de la santé mentale et de prévention. Ce financement vise à assurer la continuité des soins pour les élèves afin qu'ils ne soient pas obligés d'arrêter leur participation à des initiatives thérapeutiques pendant l'été. L'établissement d'un lien avec les travailleurs en santé mentale dans les écoles contribuera également à faciliter le retour en classe des élèves qui trouveraient la rentrée scolaire difficile.

### *Santé mentale en milieu scolaire Ontario (SMSO) (6,50 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Le gouvernement s'est engagé à bâtir un système pluriannuel de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui est à la fois exhaustif et interconnecté à toutes les étapes de la vie; le financement alloué au programme Santé mentale en milieu scolaire Ontario se poursuivra donc. En 2024-2025, SMSO recevra 6,5 millions de dollars pour aider l'ensemble des 72 conseils scolaires de district à faire une mise en œuvre. Le financement servira à fournir une expertise clinique au personnel enseignant et à se procurer des ressources ou des outils pratiques soutenus par des données probantes afin d'offrir un apprentissage professionnel cohérent aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale qui œuvrent dans les écoles et de créer une collaboration intersectorielle avec des partenaires d'autres secteurs, le tout pour garantir une harmonisation avec le système provincial général des services de santé mentale.

### *Soutiens pour les stratégies de santé mentale – besoins émergents (1,25 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Pour l'année scolaire 2024-2025, les conseils scolaires sont encouragés à se servir de ce financement pour répondre à des besoins émergents comme la prévention de la toxicomanie, les dépendances, le vapotage, l'utilisation du cannabis et l'image corporelle.

*Soutien, formation et ressources en santé (1,22 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Ce financement est utilisé pour acheter ou élaborer de nouvelles ressources et de nouveaux soutiens, et pour offrir une formation locale aux directeurs/directeurs adjoints, aux éducateurs et aux autres membres du personnel scolaire en ce qui a trait aux enjeux actuels et émergents en matière de santé et de sécurité. Pour l'année scolaire 2024-2025, les conseils scolaires sont encouragés à utiliser les fonds pour appuyer les initiatives axées sur la sécurité des élèves et les soutiens comportementaux positifs afin de prévenir l'intimidation et la violence et d'accroître les compétences des élèves en matière de contrôle émotionnel, de maîtrise de soi et de résolution de problèmes et pour former le personnel scolaire et les administrateurs sur les procédures d'intervention. (Au cours des dernières années, cela a inclus des mesures de soutien liées à la consommation de cannabis, au vapotage, au jeu, à la nutrition et à la traite sexuelle.)

*L'activité physique par le cricket (0,20 million de dollars)*

Il s'agit d'un financement sur demande pour encourager le plus grand nombre d'élèves possible à apprendre et à pratiquer le cricket, et à participer à des compétitions dans un environnement scolaire. Comme la popularité du cricket et le taux de participation à ce sport augmentent rapidement, il devient important d'offrir aux jeunes des occasions d'appivoiser et de pratiquer cette activité dans un contexte organisé. L'objectif de ce programme est notamment d'offrir un environnement propice à la participation des filles dans une activité physique, et de favoriser une représentation de tous les genres.

*Sommet sur les commotions cérébrales (0,06 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Le District School Board of Niagara (DSBN), en collaboration avec des spécialistes des commotions cérébrales de renommée mondiale, organisera un sommet international annuel sur les commotions cérébrales au printemps 2025. Le DSBN s'associe à des chefs de file de l'industrie et à d'autres organisations locales et provinciales pour fournir les plus récents renseignements sur les commotions cérébrales présentés par des conférenciers experts.

## **Préparation des élèves**

*Soutiens pour les programmes destinés aux préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) des conseils scolaires (5,50 millions de dollars)*

Il s'agit de la continuation du financement pour soutenir jusqu'à 2 000 élèves aspirant à devenir des PSSP qui commencent les programmes de PSSP des conseils scolaires du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. Les incitatifs du financement comprennent des dispenses des frais liés aux activités d'une valeur maximale de 2 000 \$ pour les élèves qui sont inscrits à des programmes des conseils scolaires (y compris le remboursement des frais déjà payés par les élèves admissibles) ainsi qu'un financement supplémentaire destiné aux conseils scolaires pour des initiatives dans le cadre des programmes conçus pour faciliter la prestation dans les régions rurales, éloignées et nordiques ainsi que la rétention des élèves.

*Programme de soutiens pour la mise en place du décroisement (3 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Il s'agit de la poursuite du financement prévu pour soutenir le décroisement en 9<sup>e</sup> année. L'objectif de ce financement consiste à préparer les élèves de 8<sup>e</sup> année à faire la transition vers un programme décroisé de 9<sup>e</sup> année et à aider les élèves de 9<sup>e</sup> année à réussir dans une salle de classe de 9<sup>e</sup> année décroisée ainsi qu'à préparer leur transition vers la 10<sup>e</sup> année et le programme de deuxième cycle de l'école secondaire. Le

financement peut servir : à offrir des soutiens ciblés aux élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année; à améliorer les pratiques de planification, d'enseignement et d'évaluation adaptées à la culture; à planifier pour les élèves des Premières Nations qui sont en transition ou qui ont fait la transition à partir des écoles administrées par le gouvernement fédéral ou par les Premières Nations; à planifier pour les élèves inuits qui sont peut-être en transition ou qui sont passés des collectivités du Grand Nord aux écoles secondaires financées par la province; et à organiser les séances d'information et les ateliers destinés aux élèves et aux familles sur les cheminements scolaires et le programme décloisonné de 9<sup>e</sup> année.

*Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation (3 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Il s'agit de la poursuite du financement pour offrir et coordonner des occasions d'apprentissage professionnel par l'expérience pour l'ensemble du personnel enseignant qui offre des conseils en orientation. Le personnel pourra ainsi obtenir une meilleure connaissance des métiers spécialisés et des parcours d'apprentissage, et mieux connaître les avantages d'une carrière dans un métier spécialisé. Les activités d'apprentissage professionnel doivent être orientées sur la nature. Elles doivent être réalisées pour une durée minimale d'une demi-journée tout au long de l'année scolaire et être conçues ou offertes en partenariat avec des employeurs et des organismes locaux qui évoluent dans le domaine des métiers spécialisés.

*Un projet pilote sur le soutien à l'éducation coopérative pour les élèves en situation de handicap (2,07 millions de dollars)*

Il s'agit de la continuité du financement qui permet aux conseils scolaires participants d'offrir un soutien ciblé aux élèves en situation de handicap afin qu'ils puissent obtenir des crédits d'éducation coopérative dans le cadre de diverses possibilités de placement, y compris celles liées à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés. Ce projet pilote vise à aider les élèves en situation de handicap à acquérir les compétences nécessaires pour réussir après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit de la deuxième année d'un plan de financement triennal.

*Projets pilotes de formation en entrepreneuriat (1,76 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Il s'agit de la poursuite du financement pour une formation en entrepreneuriat pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui est élaborée et offerte en partenariat avec des organismes indépendants locaux qui ont une expertise en entrepreneuriat, par exemple, les chambres de commerce locales. Les projets qui sont liés aux STIM ou aux métiers spécialisés sont particulièrement encouragés et 50 % du financement doit être consacré au démarrage des projets et des idées d'entrepreneuriat des élèves. On encourage la tenue d'événements au niveau des conseils, et à l'échelle locale ou régionale, afin d'encourager le développement des talents d'entrepreneur chez les élèves. Ce projet culminera avec une activité de démonstration provinciale au printemps 2025. Il s'agit de la troisième année d'un plan de financement triennal.

*Projet pilote de crédit de reconnaissance de l'apprentissage par l'expérience (1 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Il s'agit de la continuité du financement qui permet aux élèves d'obtenir un crédit dans le cadre de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario pour un apprentissage utile qui a lieu en dehors de la journée scolaire avec des partenaires ou des organismes communautaires. Le ministère recueillera des données auprès des conseils scolaires participants sur la mise en place du projet pilote afin d'évaluer la faisabilité d'une éventuelle mise en œuvre à l'échelle de la province. Il s'agit de la troisième année d'un financement triennal.

*Programme de bourses pour les métiers spécialisés (1 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Il s'agit de la poursuite du financement qui offre des bourses de 1 000 \$ aux élèves, y compris aux apprenants adultes, qui auront obtenu ou qui obtiendront deux crédits dans un programme d'éducation coopérative en faisant un stage dans un métier spécialisé, qui prévoient suivre un cheminement postsecondaire dans un métier spécialisé, qui font preuve de leadership dans le domaine des métiers spécialisés et qui se heurtent à des obstacles (financiers ou autres) pour terminer leurs études secondaires.

*Programme de bourses d'apprentissage et de travail (0,44 million de dollars) – Allocations des conseils scolaires indiquées dans l'Annexe A*

Il s'agit de la continuité du financement pour offrir des bourses de 1 000 \$ aux élèves, y compris aux apprenants adultes, qui sont inscrits à un programme d'éducation coopérative et qui sont confrontés à des obstacles à la réussite de nature financière et autre qu'ils doivent surmonter pour terminer leurs études secondaires.

## **Opérations**

*Infrastructures essentielles pour la sécurité physique (10 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Ce financement soutiendra les coûts liés aux renouvellements, aux mises à niveau et à l'installation des infrastructures physiques essentielles dans les écoles, en plus d'offrir une plus grande souplesse aux conseils scolaires pour aborder et prioriser les besoins liés aux infrastructures axées sur la sécurité comme des caméras de sécurité, un éclairage de sécurité, des détecteurs de mouvements et des détecteurs de vapeur. Ce financement est offert pour trois années scolaires.

*Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant – Fonds pour l'amélioration du perfectionnement professionnel du personnel enseignant (PIPNE-APE) (1 million de dollars)*

Le PIPNE-APE vient compléter la formule du financement principal de l'éducation en offrant une aide financière aux conseils qui embauchent un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants nouvellement embauchés par rapport à l'année précédente ou qui ont à leur service du nouveau personnel enseignant avec plus de deux années d'enseignement dans la grille des qualifications et de l'expérience du personnel enseignant. Les conseils scolaires doivent soumettre une demande de financement au ministère si l'une de ces deux catégories a une incidence sur leur capacité à soutenir le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant. Pour certains conseils, ce financement est essentiel pour offrir ce programme d'insertion professionnelle puisque le nouveau personnel doit recevoir un soutien (p. ex., un renforcement des capacités, un mentorat et des évaluations du rendement de deux enseignants réussies). Pour présenter une demande pour ce financement, veuillez utiliser le lien suivant : [Demande auprès du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant dans le cadre du Fonds pour l'amélioration du perfectionnement professionnel du personnel enseignant 2024-2025](#). Seules les demandes présentées en ligne d'ici le 17 octobre 2024 seront prises en considération pour un financement. Le lien vers la demande en ligne sera activé à partir du 2 septembre 2024.

## **Éducation autochtone**

*Programme des mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones (4,81 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Le Programme des mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones fournit un financement aux conseils scolaires de district. Ce financement cible le recrutement de mentors pour la réussite scolaire des élèves membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits et pour la réussite de leur transition entre les écoles administrées par les Premières Nations ou par le gouvernement fédéral et le système d'éducation financé par la province ou vers des études postsecondaires, une formation ou des possibilités d'emploi.

*Soutenir la revitalisation des langues autochtones dans l'éducation (3,14 millions de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Le financement aidera à multiplier les locuteurs et les enseignants des langues autochtones dans le système d'éducation public. Ce financement permettra de faire en sorte que les programmes linguistiques aux quatre coins de la province soient diversifiés et que des familles linguistiques différentes soient représentées. Les initiatives comprennent la création et la mise sur pied de cercles des langues et de projets de revitalisation des langues dans les communautés dirigés par des Autochtones en collaboration avec les populations autochtones.

*Équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (0,80 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

L'équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (EIREN) a reçu une formation adéquate et est bien informée des traumatismes. Elle se compose de membres du personnel scolaire certifiés, d'administratrices et administrateurs et d'autres membres du personnel du conseil scolaire (p. ex., des aînées et aînés). Elle est formée pour répondre aux demandes urgentes des collectivités des Premières Nations isolées qui vivent une situation d'urgence. L'EIREN peut être mobilisée et déployée rapidement à la demande d'une Première Nation afin de garder les classes et les écoles ouvertes dans des communautés de Premières Nations isolées et de favoriser la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

*Programme jeunes entrepreneurs autochtones (PJEA) (0,29 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'annexe A*

Le PJEA offre aux élèves des Premières Nations, métis et inuits de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année dans les écoles des conseils scolaires désignés la possibilité d'obtenir deux crédits d'études d'affaires et commerce au cycle supérieur du palier secondaire. Ces élèves peuvent obtenir ces crédits grâce à un programme basé sur le programme-cadre Affaires et commerce de l'Ontario, auquel on a ajouté du contenu autochtone, des activités pratiques, des conférencières et des conférenciers, des mentors du milieu des affaires et des possibilités de financement. Les élèves acquièrent des compétences entrepreneuriales et apprennent comment créer et établir leur propre petite entreprise.

*Programme de soutien des écoles des Premières Nations (0,21 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Grâce à un partenariat entre le Keewatin-Patricia District School Board (KPDSB) et la Nishnawbe Aski Nation (NAN), le Programme de soutien des écoles des Premières Nations met l'accent sur l'encadrement et le mentorat afin de soutenir le perfectionnement des directrices et des directeurs. Le KPDSB soutient une direction d'école afin de renforcer les capacités du personnel enseignant et du personnel administratif en partenariat avec les écoles gérées par les Premières Nations. L'objectif est de favoriser la réussite et le bien-être des élèves des Premières Nations pendant leur transition entre des communautés éloignées et accessibles par avion et des écoles financées par la province, et ce, dès l'âge de 12 ans.

*Programme Bridge du conseil Limestone (0,15 million de dollars) – Allocations aux conseils scolaires indiquées à l'Annexe A*

Le programme Bridge est une initiative ciblée qui vise à répondre aux besoins scolaires, sociaux, émotionnels, physiques, culturels et de santé mentale des élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année et de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année dans le Limestone District School Board qui s'identifient comme des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuits. Le programme Bridge se déroule dans une salle de classe où l'enseignement passe par des expériences culturelles et un apprentissage expérientiel dans la nature. Le programme vise à combler les écarts des élèves autochtones dans plusieurs domaines à l'aide d'expériences pratiques et concrètes en dehors de l'école. Grâce à ce programme, les élèves autochtones auront accès à un apprentissage qui est durable sur le plan culturel et à un espace où ils sentent qu'ils sont représentés et entendus et qu'ils réussissent.

## **ENGAGEMENTS DES PEC EN MATIÈRE DE TRAVAIL**

Dans le cadre des conventions collectives 2022-2026 ratifiées par des syndicats et des fédérations variés du secteur de l'éducation, le ministère offre un financement aux conseils scolaires pendant la durée de la convention collective pour les initiatives suivantes :

- 8,40 millions de dollars pour des possibilités d'apprentissage, des congés pour activités professionnelles et des formations en cours d'emploi pour différents travailleurs de l'éducation;
- 2,45 millions de dollars pour s'attaquer aux pénuries d'enseignants dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario (1,23 million de dollars chaque année pendant deux ans).

Pour obtenir plus de détails, les conseils scolaires devraient consulter leurs conventions collectives.

## **ADMINISTRATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT**

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'administration des contrats et la production de rapports continueront d'être effectuées au moyen du système Paiements de transfert Ontario (PTO), le système numérique centralisé servant à tous les paiements de transfert du gouvernement.

Pour consulter les ententes de paiements de transfert (EPT) liées aux PEC et les modèles pour les rapports, le personnel du conseil scolaire doit avoir un compte dans le système PTO. On trouvera des renseignements et du matériel de formation sur la façon de s'inscrire et d'utiliser le système PTO sur le site Web du système PTO à : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario>.

Si vous avez des questions au sujet des EPT pour des projets multiples des PEC, veuillez communiquer avec [EDU-TPAs@ontario.ca](mailto:EDU-TPAs@ontario.ca). Pour toute demande de renseignements techniques concernant le système PTO, veuillez communiquer avec [TPONCC@ontario.ca](mailto:TPONCC@ontario.ca).

## **SOUS-UTILISATION DES FONDS DES PEC 2023-2024**

Tous les fonds des PEC doivent être utilisés pour les raisons initialement prévues et définies dans les ententes de paiements de transfert qui ont été signées. Le ministère récupérera les fonds inutilisés pour 2023-2024; ces sommes ne pourront pas être réaffectées ou reportées.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les initiatives des PEC pour l'année scolaire 2024-2025, communiquez avec vos personnes-ressources habituelles du ministère ou avec le bureau du sous-ministre adjoint ou de la sous-ministre adjointe responsable du programme.

Nous vous remercions de votre partenariat continu pour soutenir ces investissements importants. Nous demeurons déterminés à travailler en étroite collaboration avec tous les conseils scolaires au cours de l'année scolaire 2024-2025 pour servir le mieux possible les intérêts des élèves de l'Ontario.

*Signée par voie électronique par*

Louis Dimitracopoulos  
Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint  
Division de la gestion et des services ministériels

## **PIÈCES JOINTES**

### Annexe A – Allocations de financement aux conseils scolaires

- c.c. Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
  - Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
  - Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
  - Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
  - Directeur général, Association des conseils scolaires publics de l'Ontario (ACSPO)
  - Directeur général, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
  - Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
  - Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
  - Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
  - Secrétaire générale, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
  - Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
  - Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
  - Présidente, Educational Workers' Alliance of Ontario (EWAO)
  - Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)
  - Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
  - Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
  - Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)